

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Immeuble bâti sis 264 boulevard Albert 1er et angle rue Brascassat - cadastré BY 157 - Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'OPH Aquitanis - Décision Autorisation

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux est propriétaire à Bordeaux de l'immeuble bâti à usage d'habitation sis 264 boulevard Albert 1^{er}, angle rue Brascassat.

Ce bien immobilier, cadastré BY 157 pour une contenance de 113 m² a été acquis par acte du 5 décembre 2000 au titre du projet d'élargissement de la rue Brascassat.

En accord avec la Ville de Bordeaux cet immeuble pourrait être proposé à l'OPH Aquitanis pour la réalisation d'un logement en PLAI adapté en vue du relogement d'une famille actuellement en grande difficulté sociale.

Ce projet de réhabilitation s'inscrit dans le cadre d'une programmation territorialisée devant offrir à des publics spécifiques, de par leur mode de vie et/ou leurs coutumes, des logements adaptés financés par des prêts PLAI.

En considération de cet objectif répondant pleinement aux critères mis en place par le Règlement d'intervention communautaire en faveur du logement social adopté par délibération n°2014/110 de la Communauté urbaine de Bordeaux du 14 février 2014, ce bien immobilier serait mis à disposition d'Aquitanis par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 42 ans à titre gratuit.

Il est précisé que France Domaine par avis du 21 septembre 2014 propose un montant de redevance annuel de 2 088 €.

La gratuité ainsi consentie permettrait à l'office de mener à bien son opération sur la base d'un montant de travaux estimé à 90 000 euros TTC. Il doit être précisé que la mise à disposition au titre du bail concerne l'entièvre parcelle BY 157, Aquitanis s'engageant à céder à la Communauté urbaine de Bordeaux le moment venu l'emprise soumise au projet d'élargissement de la rue Brascassat et sur laquelle aucune construction ne sera édifiée par lui.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 5211-37

VU les dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles I 451-1 à L 451-12

VU la délibération n° 2014/0110 du Conseil de Communauté du 14 février 2014

VU l'avis de France Domaine n°2014 – 063V1892 du 2 septembre 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt du projet de l'OPH Aquitanis de réaliser un logement en PLAI adapté dans l'immeuble communautaire sis 264 boulevard Albert 1^{er}/angle rue Brascassat à Bordeaux et ce, en cohérence avec nos objectifs de développement d'une offre territorialisée de logements locatifs très sociaux adaptés à des publics spécifiques.

DECIDE

Article 1 : de consentir à l'OPH Aquitanis dont le siège est situé 1 avenue André Reinson à Bordeaux, un bail emphytéotique pour une durée de 42 ans, à titre gratuit, concernant l'immeuble bâti en l'état sis à Bordeaux 264 boulevard Albert 1^{er}/angle rue Brascassat, cadastré BY 157 pour une contenance de 113 m².

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de bail emphytéotique et tous autres documents afférents à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2014

M. JACQUES MANGON